

Résumé

Il s'agit d'une évaluation du travail et de la direction du groupe qui s'occupe du projet qui s'est donné pour tâche de préciser un projet modèle au sujet de l'intériorisation du délit et de la réparation du tort (TaWi) et de projeter l'organisation de la mise en pratique. L'évaluation scientifique se base sur les procès-verbaux de sept séances du groupe au total et sur une enquête représentative faites auprès des détenu(e)s des établissements pénitentiaires et du système pénal ainsi qu'auprès des client(e)s du service de la probation du canton de Berne. Le travail des membres du groupe qui s'occupe du projet, ainsi que la direction des séances de travail a été fait d'une manière professionnelle. Mais il est désirable que le projet obtienne également un soutien constructif du côté de la direction des établissements en cause. Plus de la moitié des 170 personnes interpellées ont participé à ce sondage représentatif des délinquant(e)s. Le questionnaire couvre essentiellement l'attitude des personnes interviewées envers l'intériorisation du délit et de la réparation du tort, ainsi que des idées concernant l'organisation concrète de la mise en pratique et des craintes en rapport avec une participation ou une non-participation au projet TaWi. En moyenne 80% des personnes interviewées se déclaraient prêtes à participer probablement ou même certainement au projet.

Les conditions qui auront une influence positive sur la disposition de participer correspondent donc, à une importante exception près, à la conception élaborée du modèle TaWi. Le fait que le modèle prévoit surtout des conseillers/conseillères internes représente pour un grand nombre de délinquants un obstacle pour la disposition à participer. D'autres raisons également sont à prendre en considération au cas où la consultation serait faite surtout par des collaborateurs/collaboratrices internes: cela pourrait mettre en danger l'important principe de ne pas mélanger les fonctions de consultation et de contrôle. Afin de réaliser avec succès ce projet TaWi, il reste au point de vue de l'évaluation très important d'engager des conseillers/conseillères formés professionnellement et de limiter la mise en pratique du modèle d'essai en question pendant sa durée à un ou deux établissements. Cela n'aurait aucun effet préjudiciable pour la connexion des consultations.